

Fiche signalétique

MURPHY
OIL USA, INC.200 Peach Street (71730)
P O Box 7000
El Dorado, AR 71731-7000
(870) 862-6411

Diesel, Diesel Oil

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Diesel, Diesel Oil
Nom chimique	: Mélange (C11 à C20 Hydrocarbure)
Synonyme	: Le carburant diesel N° 2, le carburant diesel, le diesel (Ultra Bas, soufre bas), Diesel, Diesel Premium - Pole Nord (y compris le biodiesel)
Famille chimique	: Les hydrocarbures pétroliers
No de fiche signalétique	: 1017
Utilisations	: Combustible.
Fournisseur/Fabriquant	: Murphy Oil Corporation USA, Inc. 200 Peach Street El Dorado, AR 71730 Tel: +1-870-862-6411 www.murphyoilcorp.com
FS rédigée par	: KMK Regulatory Services Inc.
En cas d'urgence	: CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique	: Liquide. [Clair.]
Couleur	: Clair à l'ambre, claire à jaune, rouge si teint.
Odeur	: Les hydrocarbures pétroliers.
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: COMBUSTIBLE. NOCIF SI INHALÉ. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. ÉCHAPPEMENT DIESEL PEUT PROVOQUER LE CANCER DU POUMON.
Mesures de précaution	: Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Nocif par inhalation. Passablement irritant pour le système respiratoire.
Ingestion	: Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Nocif en cas d'ingestion.
Peau	: Irritant pour la peau. Il peut causer une dermatite.
Yeux	: Modérément irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Échappement diesel peut provoquer le cancer du poumon.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.

2. Identification des dangers

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Combustibles, diesels	68334-30-5	90 - 100
Biodiesel	8001-22-7	0 - 10
Naphtalène	91-20-3	<1

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Combustibles, diesels	68334-30-5	90 - 100
Biodiesel	8001-22-7	0 - 10
Naphtalène	91-20-3	<1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler un centre anti-poisons ou un docteur pour des conseils de traitement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Liquide combustible. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produits de décomposition dangereux** : Au contact du feu, la décomposition peut produire des gaz et des fumées toxiques.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Éteindre toutes les sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

- Petit déversement** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention

- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Combustibles, diesels Naphtalène	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). Absorbé par la peau. TWA: 100 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Hydrocarbones totaux</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). STEL: 79 mg/m³ 15 minute(s). STEL: 15 ppm 15 minute(s). TWA: 52 mg/m³ 8 heure(s). TWA: 10 ppm 8 heure(s).</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). STEL: 75 mg/m³ 15 minute(s). STEL: 15 ppm 15 minute(s). TWA: 50 mg/m³ 10 heure(s). TWA: 10 ppm 10 heure(s).</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA: 50 mg/m³ 8 heure(s). TWA: 10 ppm 8 heure(s).</p>

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations
Combustibles, diesels	US ACGIH 2/2010	-	100	-	-	-	-	-	-	-	[1] [a]
	AB 4/2009	-	100	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	BC 9/2010	-	100	-	-	-	-	-	-	-	[1] [b]
	ON 7/2010	-	100	-	-	-	-	-	-	-	[1] [a]
	US ACGIH 2/2010	10	52	-	15	79	-	-	-	-	
Naphtalène	AB 4/2009	10	52	-	15	79	-	-	-	-	[1]
	BC 9/2010	10	-	-	15	-	-	-	-	-	[1]
	ON 7/2010	10	52	-	15	79	-	-	-	-	
	QC 6/2008	10	52	-	15	79	-	-	-	-	
	US ACGIH 2/2010	10	52	-	15	79	-	-	-	-	

[1] Absorbé par la peau.

Forme: [a] Hydrocarbones totaux [b] Vapeur et aérosol

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Procédures de surveillance recommandées** : Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Mesures d'hygiène** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Porter un respirateur approprié approuvé par le NIOSH si les niveaux de concentration excèdent les limites d'exposition sécuritaires.
- Mains** : Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé: Caoutchouc naturel (latex).
- Yeux** : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé: Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Blouse de laboratoire (sarrau).
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Point d'éclair** : Vase clos: >55°C (>131°F) [Pensky-Martens.]
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Seuil minimal: 0.6%
Seuil maximal: 7%
- Couleur** : Clair à l'ambre, claire à jaune, rouge si teint.
- Odeur** : Les hydrocarbures pétroliers.
- pH** : Non applicable.
- Point d'ébullition/condensation** : 100 à 357.22°C (212 à 675°F)
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Densité relative** : 0.81 à 0.87
- Pression de vapeur** : 0.13 kPa (1 mm Hg) [20°C]
- Densité de vapeur** : Non disponible.

9. Propriétés physico-chimiques

- Volatilité** : Non disponible.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- TDAA** : Non disponible.
- Viscosité** : Cinématique (40°C (104°F)): <0.04 cm²/s (<4 cSt)
- Ionicité (dans l'eau)** : Non disponible.
- Propriétés de dispersibilité** : Non disponible.
- Solubilité** : Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas avaler.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières comburantes, chlore, les peroxydes, l'acide nitrique, l'acide sulfurique.
- Produits de décomposition dangereux** : Il peut produire les oxydes de carbone.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Naphtalène	DL50 Cutané	Lapin	>20 g/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	>2500 mg/kg	-
Combustibles, diesels	DL50 Orale	Rat	490 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7500 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Combustibles, diesels	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	240 heures 80 Grams	-
Naphtalène	Peau - Léger irritant	Lapin	-	495 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 0.05 Milliliters	-

Sensibilisant

- Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible.
- Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Combustibles, diesels	A3	3	-	-	-	-
Naphtalène	A4	2B	-	Aucune.	Possible	-

DIVS : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Non établi.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Naphtalène	Aiguë CE50 1600 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate - <=24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 2350 ug/L Eau de mer Aiguë CL50 213 ug/L Eau douce	Crustacés - Palaemonetes pugio Poisson - Melanotaenia fluviatilis - Larve - 1 jours	48 heures 96 heures

Effets nocifs divers : En cas de chute dans le sol, les distillats de pétrole devraient se biodégrader dans les deux conditions aérobies et anaérobies. Certains composants de distillats de pétrole peuvent s'adsorber très fortement au sol. Ces matériaux peuvent se volatiliser rapidement à la fois au sol humide et sec bien que son adsorption devrait forte peut atténuer le taux de ce processus de manière significative. En cas de chute dans l'eau, les distillats de pétrole devraient se biodégrader dans les deux conditions aérobies et anaérobies. Certains composants de ces matériaux peut bio-concentrer considérablement aux poissons et organismes aquatiques et s'adsorbent fortement aux sédiments et à la matière organique en suspension. La demi-vie des distillats de pétrole estimée à la volatilisation à partir d'une rivière modèle d'eau est de 3-6 heures tandis que celle d'un lac modèle est > 130 jours.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets





Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN1202	CARBURANT DIÉSEL	3	III		-
Classification pour le TMD	UN1202	CARBURANT DIÉSEL	3	III		-
Classe IMDG	UN1202	CARBURANT DIÉSEL	3	III		-
Classe IATA-DGR	UN1202	CARBURANT DIÉSEL	3	III		-

14. Informations relatives au transport

GE* : Groupe d'emballage Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer. **AERG** : 128

15. Informations réglementaires

États-Unis

- Classification HCS** : Risque d'absorption par aspiration
Liquide combustible
Substance irritante
Cancérogène
- Réglementations États-Unis** : **TSCA 4(a) Règlements définitifs sur les essais:** Naphtalène
TSCA 8(a) PAIR: Naphtalène
TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption: Carburants, diesel; huile de soja
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
TSCA 12(b) préavis annuel d'exportation: Naphtalène
SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Aucun produit n'a été trouvé.
CWA (Clean Water Act) 307: Naphtalène
CWA (Clean Water Act) 311: Naphtalène

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Naphtalène	91-20-3	0.1 - 1
Avis du fournisseur	Naphtalène	91-20-3	0.1 - 1

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

- Massachusetts** : Aucun des composants n'est répertorié.
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Naphtalène
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: Naphtalène
- Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: huile de soja; Naphtalène

Californie prop. 65

MISE EN GARDE : Ce produit contient un ou des produits chimiques reconnus par l'État de Californie pour provoquer le cancer.

15. Informations réglementaires

Nom des ingrédients	Cancer	Reproducteur	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Naphtalène	Oui.	Non.	Oui.	Non.

Canada

- SIMDUT (Canada)** :
- Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).
 - Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
 - Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: Naphtalene

- Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire du Japon**: Indéterminé.
 - Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.

16. Autres informations

- Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : COMBUSTIBLE. NOCIF SI INHALÉ. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. ÉCHAPPEMENT DIESEL PEUT PROVOQUER LE CANCER DU POUMON.

- Hazardous Material Information System (États-Unis)** : Santé : 2 * Inflammabilité : 2 Risques physiques : 0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

- National Fire Protection Association (États-Unis)** : Santé : 2 Inflammabilité : 2 Instabilité : 0

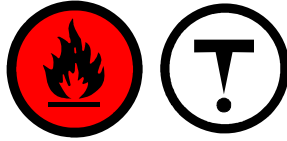
Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

16. Autres informations

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'utilisateur est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Canada

SIMDUT (Canada) :



Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

Historique

Date d'édition : 08/15/2011

Date de publication : 06/10/2010

précédente

Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.